

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 13 mars 2023  
**N° CP-2023-2-10-1**  
**N° applicatif 5478**

10<sup>ème</sup> **Commission**  
Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

### **Service instructeur**

### **PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT ARRÊTÉ DU PAYS DE SAVERNE, PLAINE ET PLATEAU**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des Schémas de Cohérence Territoriale sur son territoire (SCoT), au titre de sa mission de Personne Publique Associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'adopter le projet d'avis favorable avec remarques de la Collectivité européenne d'Alsace sur le projet de SCoT arrêté du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Après analyse, il est proposé d'émettre un avis favorable avec remarques au projet de Schéma de cohérence territoriale arrêté du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

En effet, si les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace, l'avis favorable est toutefois assorti des remarques suivantes :

#### Environnement :

- Mentionner les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ainsi que les Zones de préemption des ENS, et ajouter les cartes correspondantes,
- Mentionner les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), et ajouter les périmètres d'intervention correspondants :
  - Le PAEC du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (animé par le PNRVN),
  - Le PAEC du Ried de la Zorn, animé par la Collectivité européenne d'Alsace.

#### Habitat :

- Actualiser les données démographiques utilisées pour déterminer les besoins en logement et citer les sources des données retenues,
- Actualiser les données relatives au logement vacant.

Pièce 3.1.2 – Diagnostic et état initial de l'environnement :

- p. 34 : indiquer le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et citer les communes éligibles au programme "Petites Villes de Demain" (PVD) qui vont passer en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),
- p. 45 : préciser le portage de la Collectivité européenne d'Alsace pour la démarche « Maison alsacienne du 21<sup>ème</sup> siècle ».

Pièce 3.4 – Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers :

- p. 14 : revoir l'hypothèse de « la stabilisation du taux de logements vacants » afin d'y intégrer un objectif de remise sur le marché des logements durablement vacants.

Routes infrastructures et mobilité :

Pièce 2 – Document d'orientation et d'objectifs :

- Mentionner les projets de développement routier de la Collectivité européenne d'Alsace listés dans le Diagnostic, notamment celui déclaré d'utilité publique de la liaison entre l'autoroute A4 et Lorentzen.

Pièce 3.1.2 – Diagnostic et état initial de l'environnement :

- p. 99 : préciser la date des données de trafic utilisé, faire figurer sur la carte les données de trafic de l'A4 et compléter le commentaire,
- p. 105 : rectifier le nom et le gestionnaire du réseau de transport en commun dans le Bas-Rhin,
- p. 109 : rectifier : le Contournement Ouest de Strasbourg n'est plus un projet.

Autres

- Remplacer « Conseil Départemental du Bas-Rhin » par « Collectivité européenne d'Alsace » dans l'ensemble du document.

Les documents sont disponibles à l'attention des personnes intéressées auprès de la DGA Attractivité / Direction de l'Aménagement, Contractualisation et Ingénierie.

Le projet de SCoT du Pays de Saverne, Plaine et Plateau a été présenté aux membres de la Commission territoriale du Ouest Alsace – Saverne - Molsheim le 27 février 2023 et a recueilli un avis favorable avec remarques.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'émettre un avis favorable avec remarques au projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY